

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MORLAIX

ALLEE POAN BEN
CS 97103 29671 MORLAIX CEDEX
INTRA COMMUNAUTAIRE : FR96334346806
3614 3617 INFOGREFFE - WWW.INFOGREFFE.FR
TEL 02.98.62.14.37

A.L.G.

Bel Air
29420 Plouénan

V/REF :

N/REF : 83 B 7 / 2008-A-21

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MORLAIX certifie qu'il a reçu le 08/01/2008,

P.V. d'assemblée du 28/12/2007

DEMISSION DU PRESIDENT

NOMINATION D UN NOUVEAU PRESIDENT

LETTRE DE DEMISSION DU PRESIDENT SORTANT

Concernant la société

A.L.G.
Société par actions simplifiée
Bel Air
29420 Plouénan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-21 le 08/01/2008

R.C.S. MORLAIX 326 519 253 (83 B 7)

Fait à MORLAIX le 08/01/2008,

Le Greffier



A.L.G.
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Lieudit "Bel Air" - 29420 PLOUENAN
326519253 RCS MORLAIX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2007

L'An Deux Mil Sept,
Le 28 décembre,
A 12 heures,

Les associés de la société A.L.G. se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, Lieudit "Bel Air" 29420 PLOUENAN, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Bernadette ABOMNES, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain ANDREOLI, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

BLG EA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président prend acte de la démission de Madame Bernadette ABOMNES de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur Erwan ABOMNES
Demeurant 15 rue Balysan – 29 420 PLOUENAN
Pour une durée illimitée

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Erwan ABOMNES déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

En conséquence de cette nomination, Monsieur Erwan ABOMNES présente sa démission de ses fonctions salariées de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Madame Bernadette ABOMNES



Monsieur Erwan ABOMNES
(signature précédée de la mention :
Bon pour acceptation des fonctions de Président)
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Madame Bernadette ABOMNES
Lieudit Les Bruyères – 29420 PLOUENAN

Société ALG
Lieudit Bel Air
29420 PLOUENAN

Le 10 décembre 2007

Objet : lettre de démission

J'ai l'honneur de vous présenter ma démission de mon mandat de Président de la société ALG, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros dont le siège social est Lieudit Bel Air – 29420 PLOUENAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MORLAIX sous le numéro 329 519 253.

Cette démission prendra effet à compter de la décision collective pourvoyant à mon remplacement et au plus tard le 31 décembre 2007.

Je déclare sur l'honneur n'être titulaire d'aucune créance à quelque titre que ce soit à l'encontre de la Société, à l'exception de mon compte courant d'associé.

Fait à PLOUENAN
Le 10 décembre 2007

